Largeur de chaussée : 4.60m
Si largeur du marquage jaune = 0.20m
+ 2 x marquage blanc de 0.10m
Voie hors marquage = 2.10m

> Ou souhait d'accentuer le marquage
+ réalisation d'élargissement de la chaussée ?

Axes des supports téléphonique
à env. 1.90m du bord de chaussée.

cône de visibilité de 95m
pour une vitesse hors agglo de 70km/h
(si 90km/h cône de visibilité de 130 à 150 m)

LARGEUR DE VOIE ACTUELLE ET FUTURE

Zone de refuge

Déplacement des panneaux d'entrée et sortie d'agglomération
(50m de l'implantation de la chicane)

Accès piétons à la parcelle > création d'une marche /!\

Arrêts de cars : localisation exact à préciser
Garder une distance entre entrée de bus
et quai pour gestion pente PMR.
1 seul arrêt avec abri .

Arrêt de cars en partie en domaine privé

Traversée piétonne
Normes à respecter par l'entreprise

largeur de BEV selon la norme

12 % max.
8 % max.
12 % max.
800 mini entre

Arrêt de cars
Normes à respecter par l'entreprise

ARRET DE CARS - SCHEMA TYPE **A2**
ZONE D'ATTENTE AVEC ABRIBUS

Dévoiement entre voie et bord du mur : 10cm
Dévoiement entre voie et caniveau à grille : 30cm
Dévoiement entre voie et pieds de clôture : 47cm
Dévoiement entre voie et pieds de clôture : 54cm
Espace vert pour gérer le dévoiement

Entrée trop basse pour créer un plateau dans cette zone

Recalibrage de la chaussée ou conservation de l'existant ?
Parcanet > emprise à 50m et sans bordures.

ATTENTION : FONCIER PRIVE
à acquérir pour réalisation
du quai de l'arrêt de car

Relicquat de 83cm > possibilité d'élargir les voies

Déports de 1/8

limite de propriété à préciser

haie probablement sur domaine public

limite cadastrale

Clôture neuve sur mur bahut

Clôture neuve sur muret

Clôture neuve sur mur bahut

Clôture neuve sur muret

Clôture neuve sur mur bahut

Clôture neuve sur muret